

ARGUMENTAIRE

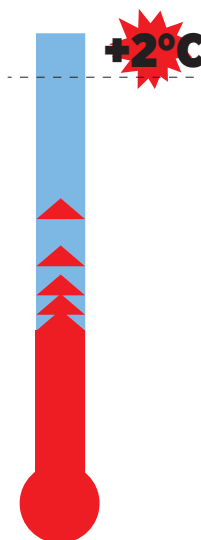
2015 : ANNÉE CLEF POUR PORTER UN NOUVEAU MODE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LORS DU CONGRÈS DE MARSEILLE, LA CFDT A DÉCIDÉ DE S'ENGAGER POUR UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT PORTEUR DE PROGRÈS SOCIAL. AVEC 3 CONFÉRENCES INTERNATIONALES CLEFS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, 2015 S'ANNONCE DÉCISIVE.

- Du 13 au 16 juillet : Conférence sur le financement du développement à Addis-Abeba (Éthiopie).
- Du 25 au 27 septembre : Assemblée générale des Nations Unies à New-York, où devront être adoptés les Objectifs de développement durable (ODD).
- Du 30 novembre au 12 décembre, Cop 21 (Conférence des parties sur les changements climatiques) à Paris, où devrait être adopté un accord ambitieux et contraignant sur le climat, pour donner suite au protocole de Kyoto.

Ces 3 dates sont autant d'occasions pour la CFDT de promouvoir ce nouveau modèle de développement qu'elle

CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET COP21 : DÉFIS CLIMATIQUES, SOCIAUX ET SOCIÉTAUX



L'augmentation des gaz à effet de serre conduit à des scénarios de hausse de la température moyenne du globe allant de + 1,8 °C à + 6,4 °C, à l'horizon 2100.

revendique. « La CFDT refuse de subir les changements et s'engage en faveur d'un nouveau modèle de développement qui concilie efficacité

économique, justice sociale et préservation de l'environnement. Cette ambition ouvre un chemin d'avenir vers une croissance durable,

soutenable et inclusive, c'est-à-dire vecteur de progrès et de cohésion sociale pour l'ensemble de la planète » (extrait de la Résolution générale).



ÉTAT DES LIEUX

ACTIVITÉ HUMAINE ET RÉCHAUFFEMENT DE LA PLANÈTE

Les émissions des gaz à effet de serre (GES) ont augmenté de 80 % depuis 1970 et de 30 % depuis 1990. Le boom économique des pays émergents et la croissance démographique notamment expliquent cette évolution. Selon les prévisions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'augmentation des GES conduit à des scénarios de hausse de la température moyenne du globe allant de + 1,8 °C à + 6,4 °C, à l'horizon 2100. Or, au-delà d'une élévation de 2°C, le réchauffement de la planète serait irréversible ! Une telle évolution aurait des répercussions majeures sur l'ensemble des écosystèmes, marins et terrestres, et sur l'activité et la vie des hommes, générant d'importants flux migratoires.

CE QUE DIT LE GIEC

« *Le réchauffement est sans équivoque et l'influence humaine sur le système climatique est claire. La poursuite des émissions de gaz à effet de serre produira un réchauffement additionnel et accroîtra les risques d'impact sévères, envahissants et irréversibles.* »

IL EST ENCORE TEMPS D'AGIR

Le GIEC déclare aussi qu'il est possible de limiter ce réchauffement climatique à + 2 °C au prix d'efforts collectifs et individuels importants, car les solutions technologiques existent. C'est là tout l'enjeu de la Cop 21.

CE QUE DIT LE GIEC

« *Nous disposons toutefois d'options pour nous adapter à ces changements et des politiques rigoureuses d'atténuation peuvent limiter les conséquences de l'évolution du climat.* »

AGIR CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE, C'EST AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT !

La première des injustices des changements climatiques, est qu'ils frappent d'abord ceux qui n'en sont pas responsables : les pays en développement. En 2000, les dirigeants du monde se sont accordés sur un cadre global de lutte contre la pauvreté, en adoptant les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Quinze ans plus tard, le bilan montre les progrès réalisés sur le front de la lutte contre la pauvreté, la prévention du paludisme, l'accès à l'eau ou la santé maternelle. Mais beaucoup reste encore à faire, notamment en matière de réduction des inégalités.

Les OMD arrivant à échéance en 2015, les Nations Unies ont engagé un nouveau processus afin de définir de nouveaux objectifs : les Objectifs de développement durable (ODD), en lien notamment avec les sociétés civiles. À la différence des OMD,

ce nouveau cadre est plus ambitieux car il intègre de nouveaux objectifs, dont le climat, et a vocation à être universel. Le sommet des Nations Unies fin septembre devra adopter les 17 Objectifs de développement durable (ODD) proposés par un groupe de travail *ad hoc* et qui feront d'ici là l'objet d'une négociation intergouvernementale.



LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE OU ODD

- 1** | Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
- 2** | Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
- 3** | Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous, à tous les âges.
- 4** | Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie.
- 5** | Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
- 6** | Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau.
- 7** | Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable.
- 8** | Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
- 9** | Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation.
- 10** | Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein.
- 11** | Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables.
- 12** | Instaurer des modes de consommation et de production soutenables.
- 13** | Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.
- 14** | Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.
- 15** | Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.
- 16** | Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.
- 17** | Revitaliser le partenariat mondial au service du développement soutenable et renforcer les moyens de ce partenariat.

CHIFFRE CLÉ

De **-4% à -36%**

entre le salaire moyen des femmes et des hommes dans le monde, selon l'OIT.

La CFDT, en lien avec la CSI, a plaidé pour que les ODD intègrent le travail décent et la protection sociale comme axes majeurs de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités. Elles ont aussi souhaité que les questions d'égalité, d'éducation et de formation aient une place centrale.

Le message a été entendu et le texte reflète nos demandes. La CFDT et la CSI restent mobilisées pour qu'un mécanisme de suivi et d'examen des ODD soit mis en œuvre afin d'évaluer leur degré de réalisation (sur le modèle des mécanismes onusiens de l'OIT ou du Conseil des droits de l'homme).

PAS DE DÉVELOPPEMENT SANS MOYENS

La question clé des modalités du financement des ODD sera traitée lors de la Conférence sur le financement du développement (du 13 au 16 juillet à Addis-Abeba). Dans le cadre de cette conférence, les États doivent s'accorder sur des sujets tels que le rôle des ressources domestiques, l'Aide publique au développement (APD), et les financements innovants. Cette conférence doit aboutir à un accord impliquant tous les acteurs qui participent au développement durable des pays les plus pauvres (donateurs émergents, société civile, collectivités locales, acteurs privés) dans la mise en œuvre, le suivi et la gouvernance du nouvel agenda pour le développement durable.

L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, UN INSTRUMENT DÉTERMINANT

Depuis les années 1970, les États développés se sont engagés à consacrer 0,7 % de leur Revenu national brut (RNB) à l'Aide publique au développement dont l'objectif est de rééquilibrer les niveaux de développement entre pays. Seuls quelques pays d'Europe suivent actuellement cette recommandation : le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède. La CSI, avec 136 autres organisations de la société civile, demande la mise en place de calendriers à caractère contraignant pour atteindre l'objectif dans les meilleurs délais.

La responsabilisation du privé en matière sociale et environnementale tout au long de la chaîne de sous-traitance, la lutte contre les flux financiers illicites qui portent atteinte

au développement, la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale sont autant de sujets que la CSI entend bien porter à Addis-Abeba.

CHIFFRE CLÉ

0,36%

c'est le montant du RNB que la France a consacré en 2014 à l'Aide publique au développement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque année, plus de 800 milliards d'euros s'évaporent des pays du Sud, à cause de l'évasion fiscale (65 %), des activités criminelles (30 à 35 %) et de la corruption (3 à 5 %). Ces chiffres représentent plus de 10 fois l'Aide publique au développement octroyée par l'ensemble des pays riches (source : *Plateforme paradis fiscaux et judiciaires*).

COP 21? C'EST QUOI UNE COP ?

La toute première conférence sur le climat s'est tenue en **1979** à Genève.

En **1988**, le GIEC est créé et publie son premier rapport en 1990.

En **1992**, lors du Sommet de la Terre à Rio, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) se réunit pour envisager des actions réduisant le réchauffement global et pour faire face à toute hausse inévitable des températures.

En **1995**, la 1^{ère} Conférence des parties de la CCNUCC se déroule à Berlin. Une Cop (Acronyme anglais pour Conférence of parties) est donc la rencontre des États membres des Nations Unies ayant rejoint la CCNUCC. Paris accueillera la 21^e Conférence des parties, d'où l'acronyme « Cop21 ».

En **1997**, après deux années de discussions, le protocole de Kyoto est formellement adopté lors de la Cop 3. Cet accord international conclut entre 184 des 193 États membres de l'ONU vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il entrera en vigueur en 2005.

En **2010**, les États se sont mis d'accord pour diminuer les émissions et diminuer l'augmentation de la température globale à deux degrés entre 2000 et 2100.

En **2011**, ils ont acté qu'au plus tard en 2015, un accord ambitieux et contraignant devait être adopté pour donner suite au protocole de Kyoto.

On compte actuellement 196 parties à la Convention. Une Cop, se déroule chaque année pendant deux semaines pour débattre des changements climatiques et de leurs conséquences, dans de nombreux groupes et sous-groupes de travail : pauvreté, développement économique, croissance de la population, développement durable, gestion des ressources...

Cette année, la Cop 21 revêt donc une importance capitale. L'occasion pour la CFDT de faire entendre la voix des travailleurs pour un nouveau modèle de développement articulant les trois piliers du développement durable : économique, social et environnemental.



LA CFDT ENGAGÉE POUR UN MONDE PLUS JUSTE

Jamais dans son histoire, l'humanité n'a été confrontée à un défi comme celui que représente la lutte contre les changements climatiques. La prochaine Cop 21 à Paris est donc une occasion majeure pour faire avancer les revendications syndicales (CSI, CES, CFDT), mobiliser toute la CFDT, et contribuer à la sensibilisation des citoyens. Avec la CSI et la CES, la CFDT revendique une *Transition juste* pour les travailleurs.

LA TRANSITION JUSTE

La dimension sociale des politiques climatiques et énergétiques est essentielle et la transition vers une économie bas carbone à laquelle la CFDT aspire ne peut être réussie sans anticipation. Le développement des sources d'énergie renouvelables et l'augmentation de l'efficacité énergétique doivent permettre la création d'emplois durables et de grande qualité. Cette *Transition juste* requiert l'anticipation des besoins en matière de qualifications de compétences, de formations, et de sensibilisation aux enjeux, tant au niveau qualitatif que quantitatif.

Pour cela, il est nécessaire de mettre à l'ordre du jour de la négociation collective, et à tous les niveaux (national, secteurs professionnels, territoires), l'examen des conséquences possibles et des besoins de la transition sur les activités et les métiers.

UNE MÉTHODE: LE DIALOGUE SOCIAL

Lors de la Conférence environnementale de novembre 2014, la CFDT a rappelé que « *sur la méthode pour protéger le climat et la biodiversité, il faut créer les conditions sociales et démocratiques d'une adhésion populaire et citoyenne, les conditions d'une participation consciente des individus à la construction de leur destin commun* ». Il s'agit là d'un appel clair au dialogue social.

Lutter contre les changements climatiques nécessite de questionner les modes de production et de consommation, mais aussi de changer les comportements tant individuels que collectifs.

Pour cela, les élus CFDT disposent d'outils dans les entreprises comme dans les administrations.

Quelques exemples :

- Interroger les directions sur l'inclusion de la lutte contre les changements climatiques dans leur stratégie ;
- Mesurer les incidences de la mise en œuvre des Schémas régionaux climat, air, énergie (SRCAE) et des Plans climat, air, énergie territoriaux (PCAET) sur l'évolution des métiers et des compétences ;

- Mettre en place un bilan carbone dans les entreprises de plus de 500 salariés ;
- Mettre en place des plans de déplacement d'entreprise et/ou plans de déplacement d'urbanisme ;
- Conclure des contrats d'études prospectives dans les secteurs professionnels et dans les territoires ;
- Utiliser la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) et la notation extra-financière.

Toutes ces « pierres » et bien d'autres construisent un édifice indispensable. Les États ont la responsabilité de trouver des accords et la CFDT doit peser pour que la France soit exemplaire et que les entreprises et administrations agissent de façon responsable.

LA BOÎTE À OUTILS

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE NOS OUTILS EN LIGNE SUR CFDT.FR DANS LA RUBRIQUE « BOÎTE À OUTILS » RÉGULIÈREMENT MISE À JOUR.

NOS REPÈRE(S)

- **RÉSOLUTION DU CONGRÈS DE MARSEILLE**

Retrouvez l'ensemble de nos argumentaires sur notre site [www.cfdt.fr / Outils](http://www.cfdt.fr/Outils)

